

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-04-10 B- EFFACEMENT D'UNE CREANCE ETEINTE

Philippe BRUGERE indique qu'une personne redevable de 227,03€ à la Commune est en situation de surendettement. Dans ce cadre précis, la collectivité ne peut pas la traiter en remise gracieuse puisque l'effacement est prononcé par une personne extérieure, la Commune ne pouvant que constater.

Constatant que la Commission de surendettement de la Banque de France a admis le redevable à la procédure de surendettement, M le Maire propose donc de traiter le dossier comme une créance éteinte, à savoir que même si le redevable revenait à meilleure fortune, les poursuites ne seraient plus possibles.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

ACCEPTE l'effacement de la créance éteinte des titres 1330,1587,1331,1426,1482,1483,1070,1071 et 545 d'un montant global de restes à recouvrer de 227,03€

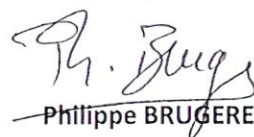
Meymac, le 02 octobre 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231004-2023-04-10-B-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023